

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902495-20230316-DEL_160323_11A-DE



**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES ANNEE 2023**

VU pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal du 16 mars 2023

Le Maire



Mickaël HIRAUX

Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a complété les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT qui prévoient que dans les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), l'examen du budget primitif doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, sur les orientations budgétaires sur la base d'un rapport (ROB).

Le rapport qui vous est soumis donne lieu à une délibération spécifique prenant acte de la tenue du débat et montrant ainsi que la loi a été respectée.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de passer en revue les deux principales sections du budget.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 059-215902495-20230316-DEL_160323_11A-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

➤ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale constitue le premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elle représente 46,13 % des dépenses réelles du CA 2022. Nous demeurons cependant en deçà du ratio qui se situe pour la même strate démographique à 60,4 %.

La maîtrise de ce chapitre est le levier principal permettant de dégager quelques marges de manœuvre.

■ REALISATIONS 2022 :

• Les dépenses :

Elles se maintiennent à + 3,10 % du réalisé 2021 soit 6 877 000 € contre 6 670 000 € (+ 207 000 €) et ce malgré la revalorisation du point d'indice (3,5 % au 01.07.2022).

• Les recettes :

Ces atténuations de charges sont constituées :

- du remboursement de l'Etat sur les emplois aidés :
320 000 € (pour rappel : 822 000 € en 2017)

- des subventions ANRU pour les postes de conduite de projet et coordination logement : 1 35 000 €
- des subventions Région et CDC pour le poste de manager de centre ville
- des subventions d'Etat pour l'ingénierie du service solidarité Urbaine et de l'atelier santé
- du remboursement par la CCSA des salariés mis à disposition (dont la mutualisation à 25 % au 01.07.2022 des postes de DGS et de DRH)
- du reversement par la CCSA des salaires du numéricien (subvention FEDER)
- de la 2^{ème} année du dispositif d'Etat "Fabrique des Territoires" pour le l@bo
- du solde de la participation de la CDC sur la rémunération d'un Poste de conseiller numérique
- de la participation des communes extérieures pour la gestion des permis de construire.

L'ensemble de ces recettes s'élève exceptionnellement en 2022 à 860 000 € contre 482 000 € en 2021.

Notre part à charge nette s'établit donc au CA 2022 à 6 017 000 € soit -2,76 %.

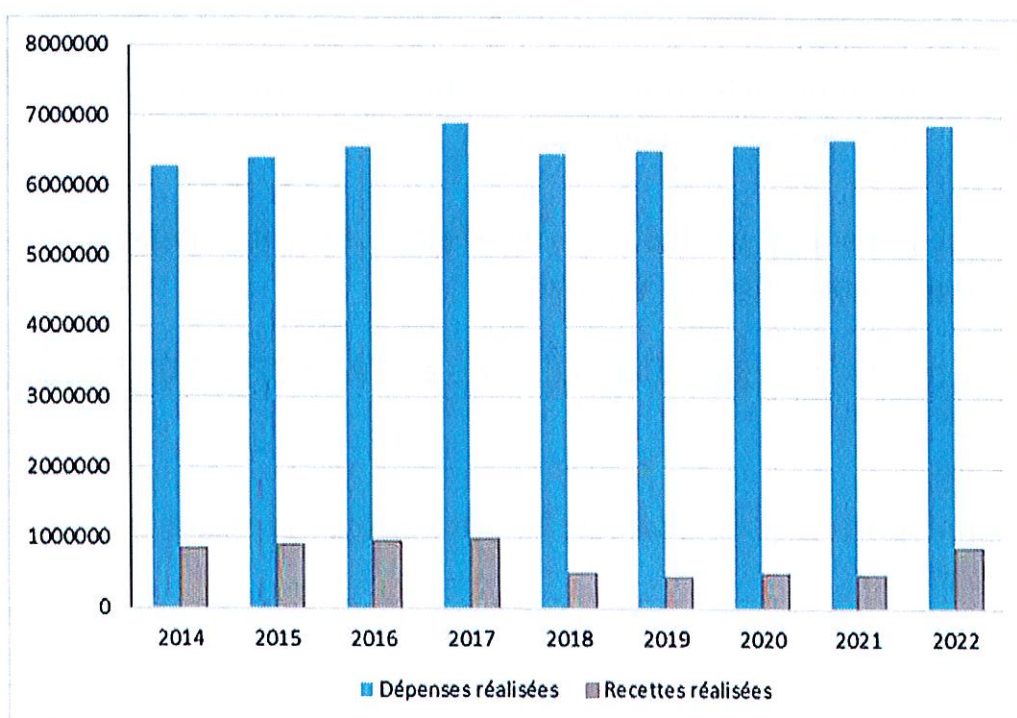
Cela représente 512 €/habitant : la moyenne de la strate se situant à 672 € (DGCL 2021).

• **EVOLUTION DES EFFECTIFS (HORS TEMPS NON COMPLETS) depuis 2014 :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
* Titulaires	119	118	117	121	118	111	104	106	103
* Contractuels	7	7	7	12	17	27	36	38	39
* Apprentis	4	6	7	6	5	5	5	5	2
* Service civique	0	0	0	0	0	0	0	0	1
* Contrats d'avenir	14	13	17	8	4	0	0	0	0
* Emplois aidés CUI	65	74	86	70	30	42	40	36	37
Total	209	218	234	217	174	185	185	185	182

• **LES TABLEAUX CI-DESSOUS RETRACENT L'EVOLUTION NETTE DU CREDIT DU PERSONNEL depuis 2014 :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
* Dépenses réalisées	6 284 000	6 412 000	6 565 000	6 892 000	6 455 000	6 518 000	6 588 000	6 670 000	6 877 000
* Recettes réalisées	844 000	896 000	953 000	995 000	505 000	446 000	492 000	482 000	860 000
* Base nette réalisée	5 440 000	5 516 000	5 612 000	5 897 000	5 950 000	6 072 000	6 096 000	6 188 000	6 017 000
N / N-1	+ 214 000	+ 76 000	+ 96 000	+ 285 000	+ 53 000	+ 122 000	+ 24 000	+ 92 000	- 171 000
N / N-1 en %	+ 4,09	+ 1,40	+ 1,74	+ 5	+ 0,90	+ 2,05	+ 0,40 %	+ 1,51 %	- 2,76 %



■ ORIENTATIONS 2023 :

Nous inscrivons une enveloppe prévisionnelle au BP 2023 de 7 100 000 € soit + 120 000 € (+ 1,72 %).

Cette prévision tient compte des éléments suivants :

• Mesures nationales :

- l'impact en année pleine de la revalorisation de l'indice de la fonction publique
- la revalorisation du SMIC au 01.01.2023 à 11,27 € brut de l'heure
- les augmentations liées aux avancements de grades et d'échelons des agents (GVT : Glissement Vieillesse Technicité)

• Les facteurs propres à la collectivité :

- Régime indemnitaire : la mise en place du RIFSEEP
- les cotisations effectuées auprès d'un organisme d'action sociale au bénéfice des agents (PLURELYA)
- la médecine préventive et professionnelle (CDG)
- les frais d'assurance du personnel (risques statutaires pour les accidents du travail, la maladie professionnelle et la longue maladie/longue durée, le décès)

– le recours à du personnel extérieur en cas de besoin dans les écoles, la base de loisirs, le camping, au théâtre :

- * vacataires
- * remplaçants
- * saisonniers

– le maintien de 2 contrats d'apprentissage :

- * direction solidarité urbaine
- * écoles

– la mise en place d'une mission pour un service civique au théâtre

– la stagiatisation de 3 agents en 2022

– l'arrivée de 12 agents contractuels, d'un agent titulaire par voie de mutation et d'un agent titulaire par transfert de droit dans le cadre de la création d'un service commun RH

– le départ de 7 agents titulaires dont 5 pour mise à la retraite et 2 mutations

– le départ de 13 agents contractuels et de 3 apprentis.

• Contrats aidés :

Etant en attente des nouvelles décisions gouvernementales, les prévisions 2023 relatives aux contrats aidés ont été construites sur une base minimale tant en dépenses qu'en atténuation de charges.

■ **FOCUS** :

• **Les avantages en nature** :

– ils se limitent à trois logements de fonction :

- * stade
- * cimetière de Trieux
- * camping

– aucun véhicule de fonction

– pas d'avantage sous forme de tickets restaurant

• **La durée effective du travail** : 1 607 heures

Par délibération du 17 juin 2021, la Ville de Fourmies a acté une modification du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme aux dispositions législatives.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le temps de travail hebdomadaire est donc passé à 37 H 30.

• **La mise en place du CET (Compte Epargne Temps)** :

Il a été instauré par délibération du 17 juin 2021.

L'agent qui le souhaite peut à compter du 01.01.2022 placer sur son CET 5 jours de congés annuels ou ses RTT, dans la limite de 60 jours en tout.

• **Télétravail** :

Une réflexion sur le télétravail sera engagée au cours de l'année 2023.

➤ CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

■ REALISATIONS 2022

Les charges générales constituent le second poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles représentent **34 %** des dépenses réelles réalisées en 2022.

Elles passent de **4 356 000 €** en 2021 à **5 106 000 €** soit **+ 17 % (+ 750 000 €)**.

Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'évolution des prix à la consommation de **+ 5,2 %** sur l'année 2022 et la très forte hausse du prix de l'énergie.

Par conséquent, on constate des augmentations sur les principaux postes suivants :

- eau : + 62 000 €
- énergie électricité : + 339 000 €
- entretien de terrains : + 58 000 €
 - marché d'entretien des espaces verts et élagages
- assurances : + 84 000 €
 - Dommage ouvrage Tiers Lieu et école Jules Guesde
- fêtes et cérémonies, foires et expositions : + 91 000 €
 - Cet article regroupe l'ensemble des festivités ainsi que la saison culturelle.

Nous retrouvons en 2022 notre budget annuel équivalent à l'année 2019 avant covid.

■ ORIENTATIONS BP 2023 :

Dans le contexte inflationniste et de forte tension énergétique actuel, nos marges de manœuvre se réduisent.

Nous sommes dans l'attente de précisions quant à notre éligibilité au dispositif gouvernemental "amortisseur électricité" qui permettrait une réduction de la hausse des prix appliquée directement par les fournisseurs d'énergie.

Par conséquent, la consigne donnée aux services dans la note de cadrage budgétaire du 30 décembre 2022 est la suivante :

- **Réduction de 15 % des crédits inscrits au BP 2022** sauf dépenses incompressibles (énergie, contrats en cours, assurances, maintenance...).

➤ CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

■ LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

L'enveloppe consacrée aux subventions des diverses associations conventionnées (> 23 000 €) ou non conventionnées s'élève à environ 1 007 000 € contre 1 024 000 € en 2022.

Pour rappel : les associations CSC et l'Envol reçoivent maintenant directement les participations de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Depuis 2020 la signature d'une charte entre les associations et la Commune a été mise en œuvre.

Pour rappel : le versement des subventions est soumis à la production des bilans de l'année N-1 certifiés conformes.

Figurent également à ce chapitre les subventions versées dans le cadre du contrat de ville. L'enveloppe est de l'ordre de 136 000 €.

- CCAS : 435 000,00 € en 2023 contre 445 000 € en 2022.

Il est à noter que depuis 2020, la partie concernant les chantiers d'insertion a été individualisée pour être inscrite sur une ligne spécifique de prestations de services (article 611).

Elle se maintient à une prévision de 50 000 € comme en 2022.

- **Caisse des Ecoles Publiques** : 400 000 € contre 350 000,00 € en 2022.

Cette augmentation de la subvention Ville fait suite à la hausse des coûts liés au fonctionnement de nos écoles, à l'augmentation du SMIC, à la hausse du volume horaire des derniers PEC et à la baisse des recettes liées à leur remboursement.

2023 verra l'extension de la distribution hebdomadaire des petits déjeuners à l'ensemble des écoles.

En outre la Ville n'a pas fait le choix de supprimer des dépenses qui pourraient être considérées comme facultatives : distribution hebdomadaire de fruits à l'ensemble des élèves, les cugnoles et oranges de Noël, les chocolats de Pâques, les bonbons aux centres aérés, les calculatrices aux CM2...

■ **LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT** :

- SIAFW (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fourmies Wignehies)
- PNRA (Parc Naturel Régional Avesnois)
- INORD (Agence d'Ingénierie Départementale du Nord).
- Pour rappel depuis 2019 l'Ecomusée de l'Avesnois s'est constitué en EPCC. Son financement a fait l'objet d'un avenant en 2021 portant la contribution annuelle à 92 883 € contre 66 345 € auparavant.

L'enveloppe prévisionnelle globale se monte à environ 232 000 €.

■ **LES INDEMNITES ET FORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS** :

L'enveloppe est de 267 000 €.

■ **LE CONTRAT D'ASSOCIATION AUX ECOLES PRIVEES** :

Cette prévision est faite sur la base du forfait revalorisé en 2016 à 400 € pour les écoles élémentaires et maternelles.

Elle est ajustée chaque année en fonction des effectifs d'où l'estimation à la baisse 45 000 € au lieu de 58 000 € en 2022.

➤ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

■ REALISATIONS 2022 :

- deux emprunts réalisés auprès de la Banque Postale ont été encaissés en 2022 pour un total de 4 000 000 € selon détail ci-dessous :

- en janvier : 2 000 000 € en 30 ans au taux fixe de 1,01 %
- en septembre : 2 000 000 € en 30 ans au taux fixe de 2,68 %

- Une convention intracting a été signée en juin avec la Banque des Territoires.

Ce dispositif affecté à notre marché global de performance d'éclairage public, permet d'obtenir 960 000 € sous forme de 4 avances remboursables en 13 ans au taux fixe de 0,25 %. Le premier versement de 240 000 € a été mobilisé en juillet.

■ LES RATIOS DU CA 2022 :

- Notre encours de dette : le CRD (Capital Restant Dû) est de 26 502 000 € au 31.12.2022.

Cela représente 2 254 € par habitant.

- Le coefficient d'endettement : annuité de la dette/RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).

Il indique la capacité de la Ville à assurer le remboursement de la dette par rapport à ses recettes. Il est de 12,31.

- Le taux d'endettement : (CRD/RRF) :

Nous sommes à 153 %.

- La capacité de désendettement : (CRD/épargne brute)

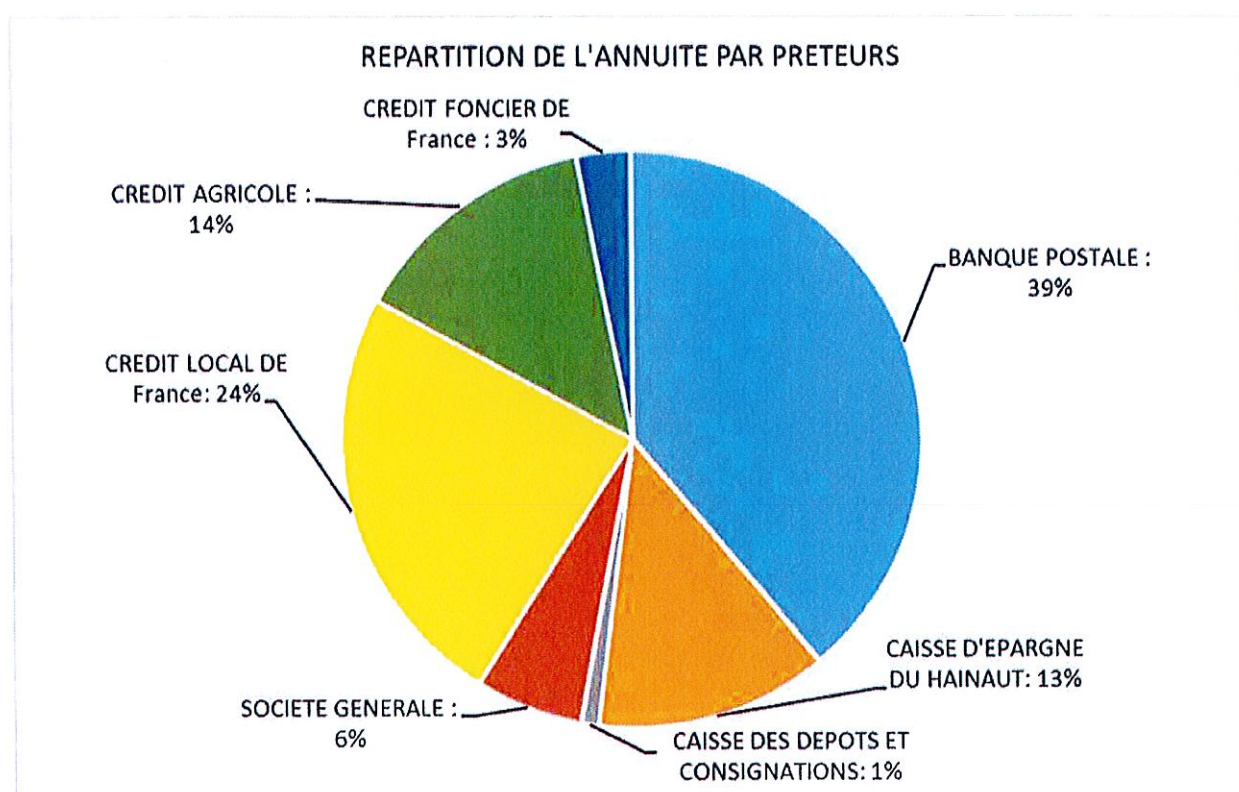
Elle mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en utilisant la totalité de son épargne brute. C'est essentiellement ce ratio qui est pris en considération par les banques pour évaluer la santé financière d'une collectivité. Nous nous situons à 11,83 ans et demeurons donc sous le seuil préconisé des 12 ans.

■ ORIENTATIONS 2023 :

Un contrat de prêt de 2 000 000 € en 25 ans à taux fixe de 3,56 % a été signé avec la Banque Postale en décembre. Il a fait l'objet d'un report et sera mobilisé au plus tard fin décembre 2023.

Dans l'intervalle nous en disposons sous forme de contrat revolving (Index €STR + marge de 0,97%).

■ STRUCTURE DE LA DETTE



Nos prêteurs sont diversifiés...

REPARTITION DES ECHEANCES MENSUELLES

Janvier	Février	Mars	Avril	Mal	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
185 000	513 000	144 000	83 000	149 000	166 000	205 000	150 000	144 000	145 000	226 000	192 000

Nos échéances sont réparties sur l'année afin de gérer au mieux la trésorerie.

■ PREVISIONS 2023

L'annuité de la dette passe de 2 142 000 € à 2 350 000 € soit
+ 208 000 €.

La prévision des intérêts, des ICNE et des intérêts de la ligne est
inscrite dans une enveloppe globale de 600 000 €.

POINT ANNUEL SUR L'EMPRUNT STRUCTURE DEXIA

Comme préconisé par la Préfecture, il convient d'informer les élus sur notre emprunt "structuré" qui fait l'objet d'une annexe spécifique.

DATE DE RÉALISATION DE L'EMPRUNT	14/02/2007
MONTANT A L'ORIGINE	3 178 899 €
DURÉE	29 ans
CLASSIFICATION "GISSLER"	1 E
CARACTÉRISTIQUES	<p>* 1^{ère} phase : du 01/05/2007 au 31/01/2009 - taux fixe de 3,84 %</p> <p>* 2^{ème} phase : du 01/02/2009 au 31/01/2027 - taux de 3,84 % si l'Euribor 3 mois est inférieur à 5,75 % <u>OU</u> si l'Euribor 3 mois est supérieur à 5,75 % - taux de 3,84 % + 5 fois (différence entre 5,75 % et Euribor du moment) <u>remboursement anticipé possible mais avec indemnité</u></p> <p>* 3^{ème} phase : du 01/02/2027 au 31/01/2036 Euribor 3 mois + marge de 0,05 % <u>remboursement anticipé possible sans pénalité</u></p>
SITUATION ACTUELLE	<p>* CRD (capital restant dû au 01/01/2023) : 2 008 667 € soit 7,52 % du CRD total</p> <p>* annuité 2023 : 186 448 €</p> <p>depuis 2007, l'annuité remboursée est à un taux de <u>3,84 %</u></p> <p>* la valeur de l'Euribor 3 mois est à fin février à 2,7 % Elle n'a dépassé le seuil des 5 % que 4 mois fin 2010 sans atteindre 5,75%</p>
GÉNÉRALITÉS	<p>Nous avons un suivi très régulier de cet emprunt sachant que l'on peut en sortir mais à l'heure actuelle le taux de 3,84 reste intéressant au regard d'une consolidation en taux fixe qui engendrerait une pénalité très importante.</p>

Le tableau ci-dessous retrace l'extinction de la dette.

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2014	1 244 406,43	793 604,98	450 801,45	0,00	10 564 712,84
2015	1 212 215,14	780 187,87	432 027,27	0,00	10 784 525,01
2016	1 153 251,76	739 839,08	413 412,68	0,00	15 543 165,10
2017	1 262 550,65	810 777,40	451 773,25	0,00	14 732 387,70
2018	1 267 060,98	831 146,13	435 914,85	0,00	15 901 241,57
2019	1 424 703,30	985 703,80	438 999,50	0,00	18 915 537,77
2020	1 669 325,24	1 207 823,06	461 502,18	0,00	23 657 714,71
2021	1 994 132,42	1 515 171,13	478 961,29	0,00	24 142 543,58
2022	2 098 983,52	1 640 502,55	458 480,97	0,00	26 502 041,03
2023	2 301 778,91	1 783 904,90	517 874,01	0,00	26 718 136,13
2024	2 383 862,54	1 871 155,70	512 706,84	0,00	24 846 980,43
2025	2 405 241,66	1 919 077,12	486 164,54	0,00	22 927 903,31
2026	2 330 444,36	1 889 344,52	441 099,84	0,00	21 038 558,79
2027	2 156 188,52	1 757 669,86	398 518,66	0,00	19 280 888,93
2028	2 016 075,03	1 655 277,69	360 797,34	0,00	17 625 611,24
2029	1 952 972,04	1 625 599,75	327 372,29	0,00	16 000 011,49
2030	1 798 567,99	1 501 975,28	296 592,71	0,00	14 498 036,21
2031	1 718 422,81	1 450 374,51	268 048,30	0,00	13 047 661,70
2032	1 673 535,93	1 434 032,23	239 503,70	0,00	11 613 629,47
2033	1 664 061,68	1 453 873,72	210 187,96	0,00	10 159 755,75
2034	1 522 155,40	1 341 234,04	180 921,36	0,00	8 818 521,71
2035	1 449 796,34	1 297 741,22	152 055,12	0,00	7 520 780,49
2036	1 285 755,61	1 155 501,77	130 253,84	0,00	6 365 278,72
2037	1 167 191,33	1 059 746,97	107 444,36	0,00	5 305 531,75
2038	1 099 698,12	1 008 708,12	90 990,00	0,00	4 296 823,63
2039	1 061 078,56	983 850,85	77 227,71	0,00	3 312 972,78
2040	851 622,34	787 691,72	63 930,62	0,00	2 525 281,06
2041	531 618,30	478 613,95	53 004,35	0,00	2 046 667,11
2042	259 047,23	213 333,31	45 713,92	0,00	1 833 333,80
2043	253 776,48	213 333,31	40 443,17	0,00	1 620 000,49
2044	248 505,71	213 333,31	35 172,40	0,00	1 406 667,18
2045	243 234,97	213 333,31	29 901,66	0,00	1 193 333,87
2046	237 964,23	213 333,31	24 630,92	0,00	980 000,56
2047	232 693,47	213 333,31	19 360,16	0,00	766 667,25
2048	227 422,72	213 333,31	14 089,41	0,00	553 333,94
2049	162 679,01	153 333,31	9 345,70	0,00	400 000,63
2050	140 043,33	133 333,31	6 710,02	0,00	266 667,32
2051	137 583,34	133 333,31	4 250,03	0,00	133 334,01
2052	135 124,04	133 334,01	1 790,03	0,00	0,00

■ LA LIGNE DE TRESORERIE :

REALISATIONS 2022

➤ La ligne de crédit de 750 000 € a été reconduite pour 2022 auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- commission de 0,12 %
- taux de 0,37 % + euribor 3 mois (ce dernier étant actuellement à environ 2,7 %)

➤ Coût de la ligne de trésorerie en 2022 :

- les frais de commission : 900 €
- Les intérêts : 782 €

ORIENTATIONS 2023

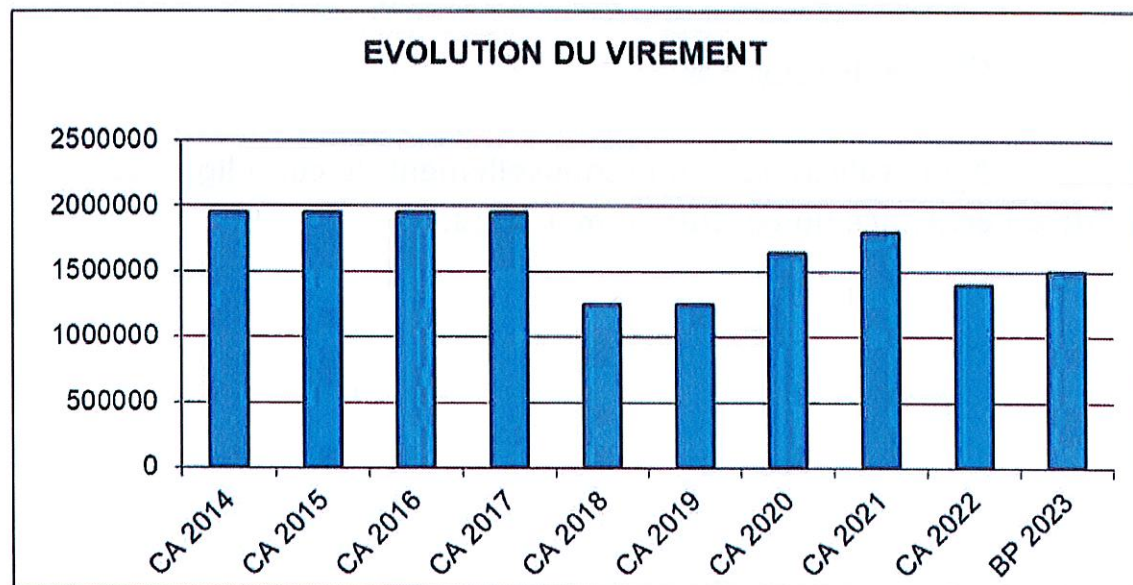
➤ Nous solliciterons un renouvellement de cette ligne de trésorerie à l'échéance du contrat en mai 2023.

➤ VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CHAPITRE 023

Le virement à la section d'investissement est prévu à hauteur de 1 500 000 € contre 1 400 000 € au CA 2022.

Conformément à l'instruction M14, la dette en capital est couverte par ce prélèvement et les autres fonds propres (FCTVA, amortissements...).

Selon les notifications des dotations et des bases fiscales, cette prévision pourra être revue à la hausse ou à la baisse dès le BP ou à la DM.



➤ **PLAFOND D'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Bien que non concernés par le dispositif de contractualisation avec l'Etat, il est rappelé l'objectif national de maîtrise d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (article 13 de la LPFP du 22.01.2018).

Pour une base de 100 en 2017, ce plafonnement à + 1,2 % chaque année, s'établit selon les indices suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DRF	100	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2	107,5

■ **REALISATIONS :**

DRF	Indice Evolution	Evolution maximale préconisée en €	Réalisation CA
2017	100	-	14 368 000
2018	101,2	14 540 000	13 517 000
2019	102,4	14 713 000	14 230 000
2020	103,6	14 885 000	13 427 000
2021	104,9	15 072 000	14 115 000
2022	106,2	15 253 000	14 907 000

■ **OBJECTIFS 2023 :**

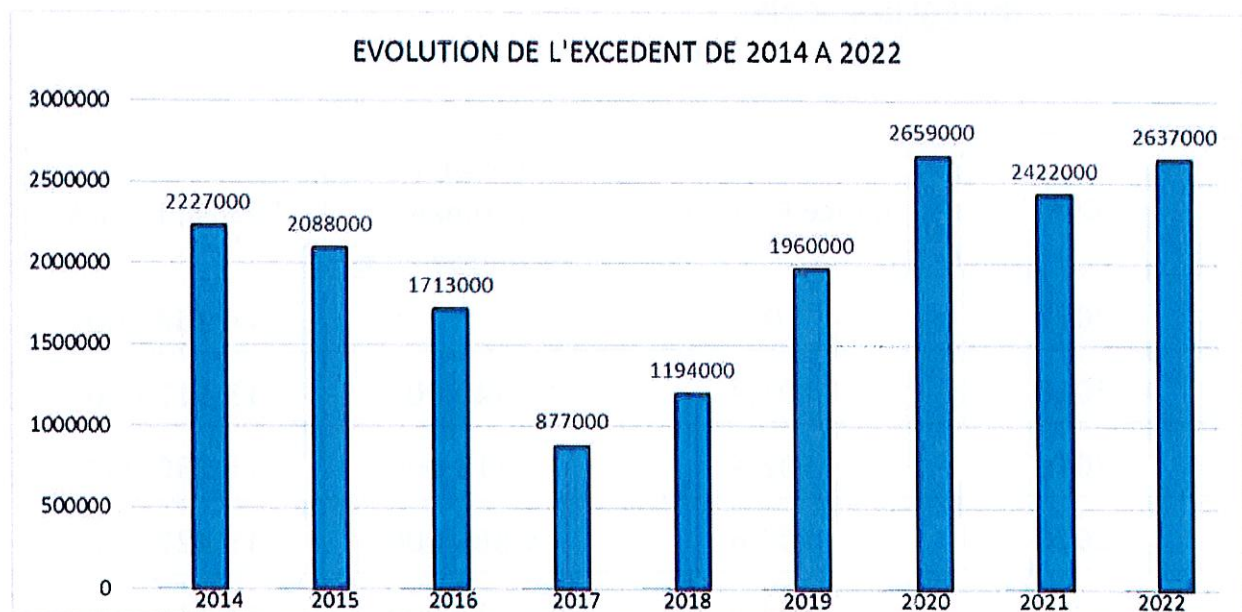
L'objectif est donc de ne pas dépasser 15 436 000 € (indice 107,5) de dépenses réelles au CA 2023.

RECETTES

➤ LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : CHAPITRE 002

La totalité de l'excédent dégagé à l'atterrissage de la gestion 2022 est inscrit par anticipation soit 2 637 000 € contre 2 422 000 € en 2021.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de ce chapitre depuis 2014.



➤ L'EQUILIBRE FINANCIER DE LA COMMUNE

L'épargne brute : cet indicateur correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement récurrentes de l'exercice, hors cessions.

L'épargne brute du CA 2022 se monte à 2 240 000 €.

L'épargne nette : épargne brute sans le remboursement du capital de la dette s'élève pour 2022 à 574 000 €.

➤ CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

■ LES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

L'année 2021 a marqué l'entrée en vigueur progressive de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

Cette suppression devient définitive en 2023.

Pour rappel :

➤ nous ne percevons plus le produit de la TH que sur les résidences secondaires

➤ l'état 1259 ne présente plus que 2 lignes :

- la taxe foncière sur le non bâti : taux communal

- la taxe foncière sur le bâti :

taux communal + taux départemental de 19,29 %

➤ Pour compenser les pertes de ressources les services fiscaux nous versent un complément calculé par leurs soins selon un coefficient correcteur.

Par conséquent, le produit des ressources fiscales s'est élevé en 2022 à 5 180 000 € décomposé comme suit :

- TH :	62 000 €
- TFB :	4 396 000 €
- TFNB :	77 000 €
- Coefficient correcteur :	632 000 €
- Rôles supplémentaires, 13 ^{ème} mois :	13 000 €

Comme nous nous y étions engagés nous avons **baissé** les taux fiscaux dès le BP 2015 et les avons maintenus depuis.

	2014	2015 à 2020	2021	2022	OBS
Taxe d'habitation	26,72	25,86	25,86	25,86	Uniquement sur les résidences secondaires
Taxe foncière/bâti	26,85	25,98	45,27	45,27	Taux communal de 25,98 % + taux départemental de 19,29 %
Taxe foncière/non bâti	79,53	76,96	76,96	76,96	

■ **ORIENTATION 2023 :**

Pour la neuvième année consécutive, nous **gelons** les taux ménages.

La Loi de Finances calcule depuis 2018 le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales selon l'inflation N-1. L'index 2021 était fixé à 0,20 %, celui de 2022 à 3,40 %. Le taux de revalorisation sera de + 7,1 % pour l'année 2023, on peut donc envisager une recette supplémentaire sur cette ligne

Néanmoins, les bases prévisionnelles 2023 ne nous ont pas encore été notifiées sur le portail de la DGFIP. Nous sommes donc dans l'attente de l'état 1259.

NB : le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget.

■ L'ATTRIBUTION COMPENSATRICE versée par la CCSA
(Communauté de Communes Sud Avesnois) :

La CCSA nous a notifié le 13 février le montant prévisionnel de l'attribution de compensation : 2 233 736 € somme figée depuis le transfert de la compétence GEMAPI en 2018.

En l'absence de nouvelles compétences transférées, cette attribution deviendra définitive après la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de fin d'année.

➤ CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Aucune information ne figure à ce jour à l'onglet "dotations en ligne" sur le site de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

■ DOTATION FORFAITAIRE :

L'outil d'estimation de la DGF 2023 n'est pas encore en ligne sur le site de l'AMF (Association des Maires de France).

La Loi de Finances 2018 avait marqué la fin de la chute de la dotation forfaitaire au titre du redressement des comptes publics. Toutefois, son indexation sur la population (11 932 en 2020, 11 905 en 2021, 11 754 habitants en 2022) entraînait de facto une baisse chaque année.

	MONTANT	DIFFERENCE
2014	3 015 168	- 121 947
2015	2 750 184	- 264 984
2016	2 452 595	- 297 589
2017	2 286 483	- 166 112
2018	2 289 759	+ 3 276
2019	2 263 114	- 26 645
2020	2 221 961	- 41 153
2021	2 219 297	- 2 664
2022	2 204 715	- 14 582

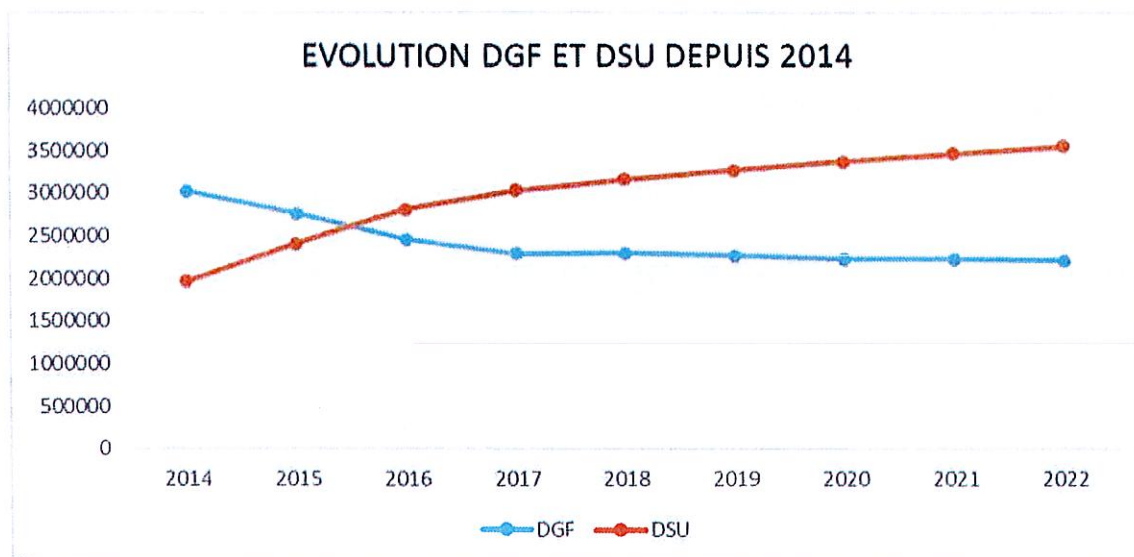
■ ORIENTATION 2023 :

La Loi de Finances 2023 prévoit un abondement conséquent de la DGF. On peut donc espérer voir cette recette progresser cette année.

■ **DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) :**

Depuis 2016, elle est supérieure à la DGF et continue à progresser chaque année.

	MONTANT	DIFFERENCE
2014	1 965 740	+ 133 635
2015	2 404 721	+ 438 981
2016	2 811 394	+ 406 673
2017	3 030 846	+ 219 452
2018	3 162 015	+ 131 169
2019	3 269 016	+ 107 001
2020	3 374 628	+ 105 612
2021	3 466 257	+ 91 629
2022	3 554 068	+ 87 811



■ **ORIENTATION 2023 :**

N'ayant aucune information quant au montant de la DSU, la prévision est donc inscrite par prudence sur la base du réalisé 2022.

Figurent également à ce chapitre :

■ **LES DOTATIONS COMPENSATRICES D'ETAT :**

Elles sont estimées au niveau des réalisés 2022

- la dotation nationale de péréquation : 400 000 €
- l'allocation compensatrice sur la taxe foncière : 360 000 €

■ **LA PARTICIPATION DE LA CCSA AU DEFICIT PISCINE :**

indexée sur l'inflation, elle se montera à 303 000 €.

➤ **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES**

Ce chapitre enregistre les recettes tarifaires des différents services sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les droits de places, les concessions cimetières et les droits d'occupation du sol.

La crise sanitaire avait eu pour conséquence une chute drastique de ces produits.

Nous avons retrouvé notre niveau de recettes habituel en 2021. 2022 a enregistré une forte progression principalement sur le théâtre, la base de loisirs et le camping.

■ **ORIENTATION 2023 :**

Les prévisions sont donc ajustées en ce sens.

➤ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION**

On y retrouve les revenus des loyers des terrains et bâtiments communaux ainsi que les locations de salles (Mandela, théâtre, M.J. Pérec).

■ **ORIENTATION 2023 :**

Prévisions identiques au BP 2022.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 059-215902495-20230316-DEL_160323_11A-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

➤ BESOIN DE FINANCEMENT 2023 :

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 demande aux communes de plus de 10 000 habitants de présenter leur objectif en terme de besoin de financement.

A – TOTAL RESSOURCES	5 400 000
dont :	
• Résultat après affectation et reports	533 000
• Virement	1 500 000
• FCTVA	2 200 000
• Amortissements, etc...	723 000
• Subventions à recevoir	444 000

B – TOTAL DES EMPLOIS	14 070 000
dont :	
• Dépenses d'équipement	12 240 000
• Dette en capital	1 830 000

BESOIN DE FINANCEMENT B – A	8 670 000
------------------------------------	------------------

■ **LES RECETTES PROPRES :**

DEPENSES		RECETTES	
* Reports	5 761 000,00	* Reports	10 153 000,00
* Résultat de clôture	5 260 000,00	* Affectation du résultat N-1	1 400 000,00
* Dette en capital	1 830 000,00	* Virement prévisionnel BP 2023	1 500 000,00
		* FCTVA 2023	2 200 000,00
		* Amortissements, etc...	718 000,00
TOTAL	12 851 000,00	TOTAL	15 971 000,00

Au vu du tableau ci-dessus, nous disposons d'environ 3 120 000 € de fonds propres disponibles pour financer les investissements.

■ **FOCUS FCTVA**

Etant en remboursement FCTVA N+1, l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA a commencé l'année dernière.

Au vu des réalisations, la prévision 2023 se situe à 2 200 000 € contre 1 310 000 au CA 2022.

Pour rappel le taux de remboursement est de 16,404 % du montant TTC éligible.

■ **LES SUBVENTIONS NOTIFIEES :**

Elles se montent à ce jour à environ 444 000 €.

L'équilibre avec les inscriptions en dépenses se fera par une prévision sur la ligne "emprunt".

Il est bien entendu qu'au fur et à mesure des nouvelles notifications à venir ce chiffre fera l'objet d'un ajustement en moins à la DM 2023.

■ **LES RECETTES REPORTEES AU 31.12.2022**

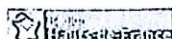
10 153 000 € (état détaillé annexé ci-après).



ÉTAT DES RECETTES REPORTÉES

AU 31.12.2022

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>1321</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ÉTAT</u>	
	020	2183	Subvention DSIL Greta	286 905,50
	212	2182	Subvention DPV école Camille Dubocage	1 320 000,00
	314	2158	Subvention DSIL Cinéma	238 800,60
	314	2171	Subvention CNC Cinéma	30 000,00
	412	2162	Subvention CNDS aménagement stade Léo Lagrange	169 927,21
	816	2170	Subvention ADEME réseau de chaleur	802 440,00
	816	2186	Subvention ADEME étude schéma directeur réseau de chaleur	60 177,00
	824	2176	Subvention DSIL salle polyvalente	415 800,00
	94	2145	Subvention DSIL Tiers Lieu	460 266,80
	94	2172	Subvention Pacte SAT II (FNADT) réhabilitation commerces	196 931,00
<u>1322</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RÉGION</u>	
	020	2145	Subvention FRATRI étude filière bois	21 800,00
	212	2182	Subvention création salle d'activités école Camille Dubocage	38 563,00
	314	2158	Subvention PRADET Cinéma	200 000,00
	412	2162	Subvention aménagement 2ème phase du stade Léo Lagrange	30 000,00
	823	2178	Subvention Fonds Spécial de Relance Place Verte	150 000,00
	824	2176	Subvention salle polyvalente	460 456,00
	824	2181	Subvention FTU	37 968,00
	94	2145	Subvention PRADET construction Tiers Lieu	615 830,75
	94	2169	Subvention hypercentre	607 512,06
	94	2172	Subvention réhabilitation des commerces	138 658,06
<u>1323</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENT</u>	
	412	2162	Subvention PTS aménagement du stade Léo Lagrange	599 350,00
	94	2145	Subvention PTS Tiers Lieu	213 000,00
<u>1327</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNAUTAIRE</u>	
	824	2170	Subvention INTERREG réseau de chaleur	369 173,53
	831	2163	Subvention FEDER Véloroute	430 724,00



Mairie de Fourmies
Place de Verdun - CS 50100
59611 FOURMIES CEDEX

Tél. 03 27 59 69 79

Fax : 03 27 60 21 41

www.fourmies.fr

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>1341</u>	020	2183	<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DOT. EQUIP. TERRITOIRES RURAUX</u> Subvention DETR accessibilité Greta	19 530,00
			TOTAL CHAPITRE 13	7 913 813,51
<u>1641</u>	01	2034	<u>EMPRUNTS ET DETTES</u> Produits emprunts globalisés	2 000 000,00
<u>1678</u>	814	2	<u>EMPRUNTS ET DETTES</u> Autres emprunts et dettes	240 000,00
			TOTAL CHAPITRE 16	2 240 000,00
TOTAL GÉNÉRAL				10 153 813,51

ARRÊTÉ A LA SOMME DE : DIX MILLIONS CENT CINQUANTE TROIS MILLE HUIT CENT TREIZE EUROS CINQUANTE ET UN CENTS.

A Fourmies, le 31 décembre 2022

L'Adjoint aux Finances

Benoît WASCAT



TRESORERIE
DE FOURMIES
3, Place de Verdun
59610 FOURMIES

☎ 03 27 60 31 32
Fax : 03 27 59 97 56

DEPENSES

➤ LE RESULTAT DE CLOTURE

Il est de - 5 260 000 € avant reports et affectation du résultat.
Nous l'inscrivons par anticipation dès le BP.

➤ EMPRUNTS ET DETTES

La prévision se monte à 1 830 000 €. Elle inclut :

- la dette en capital (1 785 000 €), dont la dette de l'ex SICT récupérable auprès des anciennes communes membres jusqu'en 2026
- le remboursement à Lendosphère (financements participatifs des centrales photovoltaïques de l'école Aragon et des gymnases Léo Lagrange et MJ Pérec) : 27 000 €.
- le 1^{er} remboursement à la Banque des Territoires sur la convention intracting : 18 000 €.

➤ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECURRENTES

Sur l'enveloppe autofinancée nous ouvrons les crédits relatifs :

- Aux acquisitions de terrains et bâtiments
- A l'équipement des services en matériel et mobilier : TRI, informatique, urbanisme, PEM, médiathèque, théâtre, camping et base de loisirs, sports, communication
- Aux acquisitions de matériel, de véhicules et travaux "classiques" dans les différents bâtiments publics de la Commune.

➤ LES INSCRIPTIONS PLURIANNUELLES (PPI)

	Coût prévisionnel TTC	Mandatements antérieurs	Reports	2023	2024	2025
• Création d'un cinéma	6 784 000	6 560 000	199 000	25 000	0	0
• Amgt stade Léo Lagrange	4 636 000	2 736 000	0	900 000	1 000 000	0
• Amgt centre-ville	4 740 000	2 940 000	0	1 800 000	0	0
• ANRU	6 574 000	176 000	0	410 000	2 135 000	3 853 000
• OPAH	2 395 000	339 000	0	320 000	347 000	347 000
• Ferme urbaine	2 160 000	0	0	0	1 080 000	1 080 000
• Marché à BDC Travaux de voirie	7 588 000	2 884 000	143 000	661 000	780 000	780 000
• Autres travaux de voirie	199 000	113 000	86 000	0	0	0
• Extension école Jules Guesde	2 512 000	930 000	1 582 000	0	0	0
• Salle polyvalente Notre Dame	3 274 000	195 000	0	2 300 000	779 000	0
• Tiers Lieu	5 419 000	2 838 000	2 102 000	479 000	0	0
• Réseau de chaleur	2 718 000	2 318 000	355 000	45 000	0	0
• Ecoquartier	4 553 000	430 000	0	218 000	215 000	215 000
• Réhab. thermique ex Greta	1 236 000	297 000	939 000	0	0	0
• Place Verte	1 744 000	10 000	0	134 000	1 000 000	600 000
• Extension école C. Dubocage	3 960 000	10 000	0	1 000 000	2 000 000	950 000
• Eclairage public	1 085 000	0	0	1 085 000	0	0
• Pétiau II	600 000	0	0	600 000	0	0
TOTAL	62 177 000	22 776 000	5 406 000	9 977 000	9 336 000	7 825 000

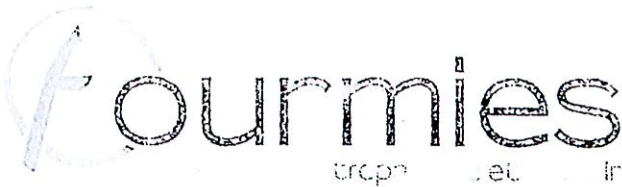
➤ **LE LOTISSEMENT DE LA PLAINE A JONCS**

Conformément à l'instruction M14 ce projet fait l'objet d'une inscription budgétaire au sein d'un budget annexe.

Pour information le dernier des 17 lots vient d'être soldé.

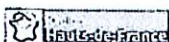
➤ **LES DEPENSES REPORTEES AU 31.12.2022**

5 761 000 € (état détaillé annexé ci-après).



**ÉTAT DES DÉPENSES REPORTÉES
AU 31.12.2022**

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>2031</u>			<u>FRAIS D'ETUDES</u>	
	020	26	AMO TRI	40 300,00
	020	26	Etudes schéma stratégique chaleur réseau	117 093,84
<u>2051</u>			<u>CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES</u>	
	020	06	Logiciels	5 636,40
	023	22	Site internet Tiers Lieu	5 211,44
TOTAL CHAPITRE 20				168 241,68
<u>2183</u>			<u>MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</u>	
	020	26	Matériel informatique Tiers Lieu	63 825,30
<u>2184</u>			<u>MOBILIER</u>	
	020	23	Mobilier Mandela	877,80
<u>2188</u>			<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	
	023	22	Matériel de communication	973,20
	311	1051	Instruments de musique	1 823,90
	821	3061	Motifs lumineux	7 810,05
TOTAL CHAPITRE 21				75 310,25
<u>2313</u>			<u>CONSTRUCTIONS</u>	
	020	3071	Travaux centre administratif	29 898,60
	020	3195	Travaux "GRETA"	939 011,06
	026	3087	Travaux cimetières	12 384,00
	211	3188	Travaux école maternelle Jules Guesde	1 582 218,48
	314	3168	Travaux Cinéma	198 902,24
	322	3081	Travaux écomusée	5 220,00
	411	3080	Travaux gymnases	15 948,00
	94	3162	Travaux Tiers Lieu	2 102 414,69



Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>2315</u>			INSTALLATION. MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	
	814	3076	Travaux d'éclairage public	47 086,80
	816	3187	Travaux réseau de chaleur	355 240,23
	816	3193	Travaux autres réseaux	86 139,48
	822	3133	Travaux de voirie	142 766,37
			TOTAL CHAPITRE 23	5 517 229,95
			TOTAL GÉNÉRAL	5 760 781,88

ARRÊTE A LA SOMME DE : CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT UN EUROS QUATRE-VINGT-HUIT CENTS.

A Fourmies, le 31 décembre 2022

L'Adjoint aux Finances

Benoît WASCAT



Wascat

**TRESORERIE
DE FOURMIES**
3, Place de Verdun
59610 FOURMIES

Tel : 03 27 60 31 32
Fax : 03 27 60 97 56

Hélène TELIEZ

Inspectrice Adjointe
des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le



ID : 059-215902495-20230316-DEL_160323_11A-DE